



PREFET DU GARD

PREFET DE LA REGION
PROVENCE-ALPES-COTE D AZUR
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

COMMUNES DE BEUCAIRE, FOURQUES, TARASCON ET ARLES AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE

- **préalable à l'autorisation de construction et d'exploitation,**
- **préalable à la déclaration d'utilité publique et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Beaucaire et Fourques**

Projet et situation: Projet de déviations de canalisations de gaz, envisagé par la société GRTgaz (de l'antenne de Beaucaire DN100 à Beaucaire (30) sur deux tronçons de longueurs respectives de 70 mètres et de 500 mètres, des antennes de Fourques Rhône ouest DN80 sur un tronçon de 4 kilomètres de longueur en DN100 et de Beaucaire (30)-Arles (13) DN150 à Fourques (30) sur un tronçon de 90 mètres de longueur) impactées par le projet de renforcement des digues du Rhône porté par le SYMADREM.

Porteur de projet : M. Michel CASTELLANI, Directeur de région à GRTgaz - Région Méditerranée, 33 rue Pétrequin, 69006 LYON, est la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Périmètre de l'enquête : Communes de Beaucaire, Fourques, Arles et Tarascon

Siège de l'enquête : Mairie de Fourques

Par arrêté interpréfectoral des Préfets du Gard et des Bouches-du-Rhône 2015197-0001 du 16/07/2015, **modifié par l'arrêté interpréfectoral 2015 215-0001 du 03/08/2015**, l'enquête publique susvisée, valant enquête au titre des articles L123-1 et suivants du code de l'environnement, sera ouverte dans les mairies de Fourques (commune siège), Beaucaire, Tarascon et Arles pendant 33 jours consécutifs, **du lundi 7 septembre au vendredi 9 octobre 2015 inclus**,

Les pièces du dossier d'enquête contenant **l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité environnementale**, ainsi qu'un registre d'enquête unique destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période dans les mairies de Beaucaire, Fourques, Tarascon et Arles où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- **Mairie de Fourques** Hôtel de Ville Rue Etienne Courlas 30300 FOURQUES
Ouverture **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h 00** (jeudi fermeture à 18h00)

- **Mairie de Beaucaire** Hôtel de Ville - Place Georges Clemenceau BP 134 - 30302 BEUCAIRE
Ouverture **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

- **Mairie d'Arles** Service Atelier de l'urbanisme / Direction de l'aménagement du territoire 5 Rue du Cloître Escalier B 2ème étage Hôtel de Ville BP 90196 13637 ARLES cedex
Ouverture **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30** (Les permanences du commissaire enquêteur ont lieu dans le même bâtiment Escalier A 1^{er} étage)

- **Mairie de Tarascon** Centre technique Mairie de Tarascon 390, route de St Remy 13150 TARASCON
Ouverture **du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00** (jeudi fermeture à 16h30)

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Les observations pourront également être adressées **par écrit** au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Fourques, commune siège de l'enquête, à l'adresse suivante : Hotel de Ville, à l'attention du

commissaire enquêteur M. Gilbert PHEULPIN Rue Étienne-Courlas, 30300 Fourques. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête.

Le présent avis est consultable sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr) et sur celui des Bouches du Rhône (www.bouches-du-rhone.gouv.fr) et sera affiché en Mairie de Beaucaire, Fourques, Tarascon et Arles. Il sera également affiché par les soins du responsable du projet, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et en des lieux situés au voisinage des travaux projetés et visibles de la voie publique.

Monsieur Gilbert PHEULPIN, Officier de gendarmerie retraité, ingénieur sécurité et responsable sécurité est désigné en qualité de **commissaire enquêteur titulaire** par le tribunal administratif de Nîmes et **Madame Ligia GUEZOU**, sociologue, en qualité de **commissaire enquêteur suppléant**.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes intéressées :

- **lundi 7 septembre de 9H00 à 12H00**
et vendredi 9 octobre de 14H00 à 17H00 à Fourques (siège de l'enquête) (2 permanences)
- **mardi 15 septembre de 14H00 à 17H00 à Beaucaire (1 permanence)**
- **jeudi 1^{er} octobre de 13H30 à 16H30 à Arles (1 permanence)**

Pas de permanence à Tarascon

Le dossier, le rapport, les conclusions motivées du commissaire enquêteur et le mémoire en réponse du responsable du projet, seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies de Beaucaire, Fourques, Tarascon et Arles, en préfecture du Gard (Direction des Collectivités et du Développement Local, bureau de l'urbanisme et des affaires foncières), en préfecture des Bouches-du-Rhône (Direction des Collectivités locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr) et sur celui des Bouches du Rhône (www.bouches-du-rhone.gouv.fr).

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'urbanisme et des affaires foncières à la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Sous réserve des résultats de l'enquête et après avis du CODERST, les décisions susceptibles d'intervenir sont les suivantes :

- autorisation de construire et d'exploiter avec l'institution de servitudes d'utilité publique par arrêtés du préfet du Gard.
- déclaration d'utilité publique et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Beaucaire et Fourques, par arrêté du préfet du Gard

Pour le Préfet, par délégation
Le Directeur des Collectivités et du Développement Local


Gilles GUILLAUD